

Comme le laissait entrevoir un document de travail du ministère de la Culture révélé par le journal *Le Monde* du 14 novembre 2017, afin de faire face au manque de place, la politique de collecte des archives publiques doit désormais « être concentrée sur les archives essentielles pour les générations futures ». Une pétition lancée par des historiennes et historiens, signée par près de dix mille personnes, s'en inquiétait : « les archives ne sont pas des stocks à réduire ».

Associations professionnelles en histoire et syndicats des métiers de l'archive imaginaient le pire : qui allait décider ? Qu'est-ce qui allait être conservé ? N'allait-on pas se concentrer sur les papiers des « grands hommes » et passer à côté de documents inestimables et dont l'utilité n'apparaîtrait que demain ? Quid des traces des individus ordinaires, de leurs carrières, de leur vie quotidienne ?

On sait maintenant que ces inquiétudes étaient fondées. Les archives des femmes ordinaires seront les premières sacrifiées. Car voilà qu'à l'avant-garde des « archives non définitives » désignées pour être éliminées sont les formulaires individuels des femmes qui ont demandé une interruption de grossesse de 1975 à 1992. Anonymes et remplies par les médecins pour chaque patiente ou par les femmes elles-mêmes afin de nourrir les statistiques publiques produites par l'INED (en lien avec l'Inserm), ces archives ne semblent plus « essentielles » une fois les chiffres globaux produits.

Elles regorgent pourtant d'une foule de renseignements : âge, nombre de maternités et d'IVG, profession, lieu de l'avortement, nom du praticien, etc. La version statistique n'est pas exhaustive mais, qu'importe, la direction des Archives nationales estime qu'il s'agit de doublons !

Pour les spécialistes des recherches sur les femmes et le genre, ainsi que pour des archivistes, il s'agit d'une décision grave : les traces intimes de milliers de femmes et de couples sont rares et précieuses. Ces formulaires sont des sources importantes pour comprendre l'histoire d'un des changements majeurs de notre époque : la reconnaissance pour les femmes d'une liberté de disposer de leur propre corps.

Aujourd'hui droit reconnu, l'avortement légalisé par la « loi Veil » de 1975 a été le produit d'intenses luttes. Son application n'a pas été simple et a donné lieu à de nombreuses résistances permises par la

réaffirmation d'une « clause de conscience » pour les médecins. En outre, la loi, au départ provisoire, a été revotée au bout de cinq ans en 1979. L'enregistrement statistique a été l'un des dispositifs pour s'assurer que le nombre d'IVG n'augmentait pas « démesurément ».

Ces formulaires individuels gardent la trace à la fois des avortements et de la volonté de l'Etat de les encadrer. Ils sont donc un très riche matériau pour l'histoire sociale, médicale, politique et de la vie privée. Qui avortait, où, selon quelle méthode, à quel moment et à l'aide de quel médecin ? Autant de questions auxquelles on ne pourrait peut-être bientôt plus répondre si ces archives venaient à être détruites. A l'heure où Simone Veil entre au Panthéon, les avortées vont au pilon.

Premières signatures : Bibia Pavard, historienne ; Michelle Zancarini-Fournel, historienne ; Catherine Achin, politiste ; Nathalie Bajos, socio-démographe ; Christine Bard, historienne ; Michel Bozon, sociologue ; Raphaëlle Branche, historienne ; Sylvie Chaperon, historienne ; Christiane Demeulenaere-Douyère, archiviste et historienne ; Arlette Farge, historienne ; Isabelle Foucher, archiviste et syndicaliste CGT ; Alban Jacquemart, sociologue et politiste ; Gilles Morin, historien ; Michelle Perrot, historienne ; Florence Rochefort, historienne ; Françoise Thébaud, historienne ; Julie Verlaine, historienne ; Fabrice Virgili, historien.